


<b>Rapport n°1 : Verbatim du conseil d'administration du 24 janvier 2018</b>	
<b>Rapporteur (s) :</b>	Nicolas CHAILLET, Président
<b>Service – personnel référent</b>	
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	14 mars 2018

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du verbatim du CA du 21 décembre 2017 ..... 1
- 2) Capacité d'accueil et modalités de sélection en première année du diplôme national de master à l'UBFC pour l'année universitaire 2018-2019..... 1
- 3) Budget initial 2018 ..... 10
- 4) AAP – Demandes de subvention pour associations de doctorants ..... 23
- 5) Questions diverses..... 25



*(La séance est ouverte à 15 h 11 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,  
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Chaillet.**- Bonjour à toutes et à tous. Nous attendons encore une ou deux personnes mais il semblerait que nous ayons le quorum ; je vous propose donc de démarrer.

Je vous présente tous mes vœux pour cette année : une belle, une heureuse année pour vous tous, pour vos familles, pour vos proches sur tous les plans et puis une belle année pour ce conseil d'administration d'UBFC.

Nous avons le plaisir d'accueillir à ce CA Madame Maude Clavequin qui est la Vice-Présidente de la Région pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche. Ainsi que Monsieur Denis Hameau qui représente désormais Dijon Métropole en lieu et place de José Almeida. Bienvenus à tous les deux.

### **1) Approbation du verbatim du CA du 21 décembre 2017**

**M. Chaillet.**- Le premier point de l'ordre du jour concerne, comme à l'habitude, l'approbation du verbatim.

Est-ce que vous avez des commentaires, des modifications à apporter ? Non.

Si tel n'est pas le cas, qui s'oppose à son adoption ?

Qui s'abstient ? Cinq abstentions.

Je vous remercie.

### **2) Capacité d'accueil et modalités de sélection en première année du diplôme national de master à l'UBFC pour l'année universitaire 2018-2019**

**M. Chaillet.**- Le second point concerne les capacités d'accueil et les modalités de sélection en première année du diplôme de master pour l'année universitaire à venir. Je vais laisser la parole à Khadija Chahraoui.

**Mme Chahraoui.**- Il s'agit de valider un certain nombre de points relatifs à la rentrée 2018 pour les masters internationaux qui ont été habilités, sur lesquels on a déjà donné un accord lors du dernier conseil d'administration. Je vous rappelle que nous allons ouvrir cinq mentions de master et huit parcours en tout. Pour ces masters, nous devons valider les mêmes points que l'an dernier.

Je vais rappeler le contexte. Aujourd'hui, nous devons travailler avec le ministère et le rectorat pour ce qui concerne un certain nombre de points :

- les dates d'ouverture et de fermeture des campagnes de recrutement,
- les capacités d'accueil,
- les mentions de licence conseillées,
- les critères d'examen des dossiers,
- les libellés du parcours type ou de la spécialité de formation au sein du master concerné.

Nous devons renvoyer l'ensemble de ces éléments après le vote du CA vers le rectorat qui renverra vers le ministère. Ces différents points devront être intégrés.

Depuis un peu plus d'un an maintenant, il y a la mise en place du portail "trouvermonmaster.gouv" avec une procédure de recrutement des étudiants qui est spécifique, avec différentes phases, une première phase d'information au cours de laquelle les établissements doivent communiquer des informations générales sur les masters, communiquer sur les places ouvertes dans chaque mention.

Dans un premier temps, pour préparer ces éléments, nous avons un premier dialogue, un premier échange avec le rectorat, avec Monsieur Marlot et également avec les établissements qui gèrent et suivent les parcours de master. Le tableau qui vous a été envoyé a déjà été validé par le rectorat et par les établissements.

Dans un deuxième temps, lorsqu'on publiera ces éléments sur le site "trouvermonmaster.gouv", cela permettra aux étudiants d'identifier les différentes mentions puis de candidater directement dans l'établissement qui va accepter ou refuser la candidature. Dans le cas où l'étudiant serait refusé dans la mention, il a la possibilité de saisir le rectorat pour trouver une place dans un autre master, ce qui impliquera que les établissements devront mettre à jour les places disponibles dans les établissements.

Le rectorat pourra se consolider des saisines des étudiants et puis répondre aux demandes de recours des étudiants, avec des possibilités ou non de s'inscrire dans l'établissement. C'est pour cela que nous vous proposons ce tableau avec ces éléments qui doivent remonter au ministère.

Quelques mots sur la campagne de recrutement. Nous vous proposons une campagne de recrutement du 23 avril au 23 juin. Ce sont des dates qui sont harmonisées avec le réseau national des vice-présidents CFVU, l'idée étant d'avoir une date de campagne qui soit compatible et qui permette aux étudiants de s'inscrire, de candidater et éventuellement de faire recours. Ces dates sont à la fois proposées au niveau national et nous en avons également discuté avec les établissements qui gèrent les masters. Ceci a donc été coordonné avec les établissements qui ont accepté.

Il y a des mentions de licence prioritaires, elles vous sont indiquées. Nous les avons travaillées avec les responsables de mention. Il y a les critères d'examen des candidatures. Je vous rappelle que, l'an dernier, nous avons déjà proposé ce tableau avec les cinq mentions de master qui étaient déjà accréditées. Cela reprend à peu près les mêmes éléments qui avaient déjà été validés l'an dernier. On a juste harmonisé le niveau d'anglais et un ou deux éléments suite au retour des conseils de l'an dernier.

Nous avons ajouté les nouveaux parcours :

- Au niveau de la mention Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, on a le deuxième parcours Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes (MP2) qui reprend les critères de constitution du dossier de candidature. C'est le nouveau parcours qui ouvrira à la rentrée prochaine.

- Dans la mention Physique fondamentale et applications, nous avons également deux nouveaux parcours pour lesquels nous avons rajouté des éléments de sélection, pour parcours PICS avec de nouveaux critères d'examen et puis le parcours Mathématiques Physique où on a rajouté également des éléments en essayant d'harmoniser avec l'ensemble du master.

C'est ce qu'on vous soumet à validation puisqu'on doit faire remonter l'ensemble de ces données sur le site "trouvermonmaster.gouv" pour la fin du mois pour permettre une publication dès le 1<sup>er</sup> février.

**M. Chaillet.**- Merci Khadija. Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? Marc.

**M. Neveu.**- J'ai une question qui concerne le master Program Mathematical Physics. Je crois que c'est une question qui a déjà été posée ; je vous prie donc de m'excuser si je reviens un petit peu en arrière sur ce sujet. Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi la réponse que j'ai lue de Khadija dans le verbatim.

Je voulais rappeler la position d'un certain nombre de collègues en Maths. Je pense que tu es au courant, Khadija. Pour eux, il aurait été important qu'il y ait une mention dérogatoire pour ce master, qui n'a pas été demandée, si j'ai bien compris. Du coup, on arrive à transférer un parcours spécifique de Maths dans un master de Physique, ce qui pose un problème d'attractivité et de lisibilité pour les étudiants. Je pense que c'est une évidence pour tout le monde.

Qui plus est, pour des raisons d'économie de maquette - chacun connaît la situation des universités -, le financement des heures de cours devait être assuré, si ma mémoire est bonne et si mes informations sont bonnes, par le laboratoire de Maths parce qu'il n'y avait pas l'argent pour ce parcours spécifique. Du coup, cela passe mal pour les collègues qui se disent, en gros, qu'un laboratoire de Maths va financer un parcours de Maths qui est reversé dans un laboratoire de Physique. Ceci rend les collègues relativement frileux.

Ils voulaient donc savoir si les droits spécifiques reviennent au laboratoire ou pas. C'est une première vraie question.

La deuxième question concerne la dérogation, si elle sera demandée ou pas. Est-ce qu'on est dans une phase transitoire ou pas ?

Enfin, pour avoir le financement I-Site, est-ce nécessairement la Comue qui doit déposer ce dossier ou est-ce qu'il peut être déposé par l'établissement, donc l'UB en l'occurrence qui héberge le master ? C'est une réelle question. Je ne sais pas si le ministère est capable d'apporter la réponse en ce moment puisqu'ils sont assez occupés avec Parcoursup.

Du coup, il y a vraiment une question qui se pose de la part des collègues qui se disent qu'ils sont favorables à l'ouverture du master sous réserve qu'il reste dans une mention de Mathématiques. Cela figure d'ailleurs dans une clause qui avait été votée au CA de l'université de Bourgogne. Pour l'instant, il y a eu zéro vote. Donc si on dit, d'une certaine façon, que les collègues de Maths sont d'accord pour que le reversement du master intervienne au sein du paquet Physique, c'est une erreur, voire un mensonge. Cela n'existe pas. Ils n'ont jamais voté. Les AG avec directeurs de département et directeurs de laboratoire n'ont jamais fait de vote. Je voulais préciser cela pour le CA.

**Mme Chahraoui.** - On a traité cette question lors du dernier conseil d'administration. Nous avons fait tout un travail de coordination et d'échanges non seulement avec l'université de Bourgogne mais aussi avec les équipes de Mathématiques. Nous allons demander une mention dérogatoire de Mathématiques, il n'y a pas de problème. Cette mention dérogatoire de Mathématiques est en cours de préparation. J'ai été régulièrement en lien avec les responsables. Cette mention est donc en cours de préparation. Nous espérons la déposer avant juillet 2018, date à laquelle le CNESER se réunira pour accréditer les mentions. La mention dérogatoire ne peut être portée que par UBFC pour avoir droit aux financements I-Site BFC. C'est donc UBFC qui doit porter et faire accréditer cette mention, sachant que les parcours de master sont gérés dans l'établissement lui-même. Ceci en réponse à deux de tes questions.

Pour la troisième question qui concerne les droits spécifiques, les droits complémentaires qui peuvent être appliqués pour un parcours de master, cela n'a pas encore été discuté, ni voté. Si on doit mettre en place des droits complémentaires, cela devra nécessairement passer par les conseils des établissements puisque ces droits complémentaires seront directement versés dans les établissements, mais cela devra aussi être voté dans nos conseils.

J'avais rappelé aux responsables de master que pour mettre en place les droits complémentaires, il faut faire attention au fait qu'ils sont facultatifs, on ne peut pas les rendre obligatoires pour les étudiants. Les étudiants peuvent donc tout à fait refuser de payer ces droits complémentaires.

La deuxième obligation, c'est que ces droits complémentaires ne doivent pas correspondre à des prestations publiques qui ont cours habituellement dans les établissements. Là aussi, on a demandé aux porteurs de commencer déjà à préparer un cadre pour proposer ces droits complémentaires. Pour ce qui est de la distribution de ces droits complémentaires, je pense que c'est dans un deuxième temps. Il faut tout d'abord que nous les ayons, que nous les votions, que nous regardions leur légalité. Ensuite, il pourra y avoir aussi une discussion en interne dans l'établissement pour voir comment ce sera versé.

**M. Chaillet.**- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Hameau.

**M. Hameau.**- Excusez-moi, quand j'arrive quelque part, en général, j'aime bien pouvoir me présenter parce que je suis un peu poli. Vous êtes rentré tout de suite dans le vif du sujet, je n'ai aucun problème avec cela parce que je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire, mais je trouve que cela pourrait être utile.

**M. Chaillet.**- Je vous en prie.

**M. Hameau.**- Mais je ne veux pas empêcher la dynamique de la réunion.

**M. Chaillet.**- Pas du tout, je vous en prie.

**M. Hameau.**- Et peut-être que Maude aussi, je ne sais pas si tout le monde la connaît.

**Mme Clavequin.**- On pourrait peut-être faire un tour de table.

**M. Hameau.**- Et puis un tour de table pour nous parce que même si on a dit bonjour en arrivant, qu'on sache un peu...

**M. Chaillet.**- Tout à fait. On fait une parenthèse. Vous prenez la parole et on fait un tour de table rapide. Allez-y, Monsieur Hameau.

**M. Hameau.**- Je représente Dijon Métropole. Denis Hameau, comme un petit village. Pour tout vous dire, je suis né à La Réunion, j'ai grandi à Lyon et, depuis 10 ans, je suis à Dijon. Depuis 3 ans, je suis élu de la ville de Dijon et, comme je ne suis pas schizophrène, je suis aussi vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire à la Région Bourgogne Franche-Comté.

Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a une région Bourgogne Franche-Comté, il y a une fusion qui est en cours, il y a du travail. Je pense que c'est l'objet des réunions qui sont là. Entre José Almeida que je remplace et d'aujourd'hui, il s'est passé quelque chose, c'est qu'il y a une Métropole. Ce n'est pas quelque chose d'accessoire puisque la Métropole est en train de récupérer les compétences du Département et il y a un contrat qui se négocie, qui est en cours entre la Région et la Métropole, notamment sur tout le volet développement économique, dont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. On n'est plus dans le même jeu, on n'est plus dans le même système. Les choses bougent, il est donc important que je vous en parle.

Après, je vais vous dire ma vision. Pourquoi vous ai-je dit que j'étais né à La Réunion et que j'avais grandi à Lyon ? C'est parce qu'en fait, je pense qu'à l'échelle du monde, nos chamailleries sont une espèce de curiosité - je vais essayer de rester poli. Elles ne nous aident pas à prendre notre place. En fait, nous sommes une très grande région par la taille. Nous sommes écartelés parce que nous sommes attirés par Paris, par Lyon, par Strasbourg, par la Suisse, par le Centre Val de Loire et puis le Centre vers Clermont.

Notre sujet – et en tout cas je travaille dans cet esprit au sein de la Métropole et de la Région -, c'est comment, du fait de notre grande taille et de cet écartèlement, de ces forces qui nous tirent de chaque côté, on peut, parce que nous sommes une petite région - il faut juste se le dire – mettre nos forces ensemble et essayer d'être intelligent ensemble.

Ceci veut dire deux choses. Cela veut dire qu'il faut accepter le *leadership* par exemple du Pays de Montbéliard sur TIGA qui le remporte – et c'est génial – parce que c'est eux qui sont *leader* sur le véhicule du futur, sur tout ce qu'il y a autour de ces sujets-là, de l'hydrogène. Je trouve cela très bien. Il faut accepter que Besançon, sur les microtechniques, soit à la pointe et c'est très bien. C'est là où se trouve le savoir-faire. Il faut accepter que Dijon ait un *leadership* qui ne soit pas hégémonique. Je tiens juste à l'affirmer, mais qui est un *leadership*. C'est-à-dire que si on ne s'appuie pas sur les forces qu'on a compte tenu du diagnostic que l'on pose, on n'existera plus dans 20 ans.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est comment les enfants de mes enfants auront une place ou pas en Bourgogne Franche-Comté et ce n'est pas qui sera le chef. Ce sont des histoires de Gaulois et je vous rappelle que les Gaulois ont perdu contre les Romains.

Je voulais donc commencer par me présenter en vous disant cela.

Ensuite, sur le plan plus strictement stratégique, notre région a un seul moteur d'allumé aujourd'hui, c'est le moteur du tourisme. On n'est pas assez attractif sur le plan résidentiel puisque, globalement, sauf les villes pour faire simple, on perd de la population. On est la région qui a le moins de diplômés du supérieur entre les 25-34 ans. On manque cruellement d'écoles d'ingénieurs. Je travaille beaucoup, avec la Région notamment, dans le cadre du contrat. J'espère signer prochainement avec trois ou quatre écoles d'ingénieurs. Il y en a deux qui vont s'installer, c'est sûr. Il y en a deux autres qui sont intéressées. Tout cela en complémentarité. Il s'agit d'être complémentaire de ce qui existe sur quelques filières. Nous avons six campus, si j'ai bien compris, six grands territoires d'innovation.

Le sujet que je voudrais porter avec vous, ici, c'est comment faire grandir l'ensemble qui est trop petit aujourd'hui, autour de cette formation, de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la recherche en essayant de dépasser nos histoires bisonto-dijonnaises qui n'ont aucun sens, ne serait-ce qu'à l'échelle de la France. Juste pour vous donner un chiffre : Nancy, de mémoire, c'est 60 000 étudiants, donc quasiment plus que Dijon plus Besançon et c'est 18 écoles d'ingénieurs.

C'est dans cet esprit que je voulais démarrer les travaux avec vous, en vous disant que Dijon est aux côtés de la Région. La Métropole est là pour travailler avec la Région. On ne réussira que si on a une équipe. Dans une équipe, il y a un capitaine mais le capitaine a besoin des autres. En tout cas, dans notre région, le capitaine a besoin des autres. Il y a donc de la place pour tout le monde et je pense qu'il est important que nous ayons ces éléments à l'esprit. Si on passe du temps à se battre sur cette question du *leadership*, je pense qu'on va passer à côté de l'Histoire, ce qui n'est pas grave. On deviendra un territoire moins important et on continuera à être écartelé par les forces dont j'ai parlé en premier.

Je suis très content de vous rejoindre mais j'aurai toujours cette vision stratégique des choses avant d'entrer dans la technique et le moteur parce qu'à mon avis, si on perd le sens, on ne fait pas notre travail. En tant qu'élu, c'est comme cela que je vois les choses. Merci.

**M. Chaillet.** - Merci Monsieur Hameau.  
Maude Clavequin.

**Mme Clavequin.** - Merci Nicolas. Maude Clavequin. Vous connaissez déjà mon prénom et mon nom. J'ai pris la délégation de l'enseignement supérieur et de la recherche il y a quelques mois maintenant. Je dois vous dire que c'est un *challenge* absolument passionnant et je suis ravie des rencontres que je fais depuis quelques semaines maintenant avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je suis convaincue de l'importance stratégique que revêt ce champ, d'une part pour nos territoires au

pluriel et, d'autre part, sachant que tout le monde en est intimement convaincu, de l'importance de l'enseignement supérieur lié à la recherche, au développement économique et aussi à l'aspect urbanisme puisque c'est un élément central dans la vie des villes en tant que telles.

Ceci étant dit, je crois qu'aujourd'hui, ce qui peut constituer *a priori* une faiblesse de par notre structuration à l'échelle de cette grande région Bourgogne Franche-Comté comparativement, pour ne citer qu'eux, à Strasbourg, Lyon ou Paris, nous devons en faire une force. Il me semble que c'est bien l'enjeu de la structuration de la Comue UBFC, c'est de travailler à ce que cette complémentarité, qui existe de fait sur nos différents territoires, devienne une force, une force déjà en tant que telle pour la région mais plus largement une force au sein du territoire national, du territoire européen, voire international sur un certain nombre de pôles d'excellence que nous avons et qui sont reconnus de façon internationale.

Ceci étant dit, la structuration qu'il est évidemment important de mettre en place, et c'est vraiment le sens que nous avons envie de donner à l'échelle de la Région à l'enseignement supérieur et à la recherche, c'est vraiment de travailler dans un premier temps sur trois pôles clairement identifiés, qui traversent l'arc métropolitain du sud de la Bourgogne en passant par Dijon, Besançon en allant jusque dans le nord Franche-Comté puisque, sur ces trois territoires, il existe des pôles qui sont extrêmement marqués, des pôles d'excellence qu'il nous faut aujourd'hui faire vivre, chacun dans ce qu'ils sont, chacun dans ce qu'ils représentent et chacun dans ce qu'ils apportent respectivement à leur territoire, notamment en lien avec les industriels si je pense au Nord Franche-Comté où on voit bien le lien historique qui s'est créé. Tout cela apporte un certain nombre d'éléments importants sur lesquels nous devons nous appuyer pour continuer à progresser et faire sens ensemble pour peser à une échelle plus large. Je pense que c'est un élément absolument central.

Nous travaillons donc activement. Au niveau de Dijon, le grand campus existe. Au niveau de Besançon, Synergie Campus, la lettre d'intention a été signée il y a très peu de temps et nous allons avoir très prochainement, début février, une réunion avec l'ensemble des acteurs dans le nord Franche-Comté. Je pense évidemment aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, aux collectivités régionales et infrarégionales et enfin aux acteurs économiques pour commencer à construire là aussi sur la base de ce qui existe déjà, de façon un peu moins structurée, un protocole d'accord qui nous permette d'avoir une vision un peu plus prospective des choses et qui nous permette de peser sur les choses.

Denis est rentré dans le vif du sujet sur la structuration que nous connaissons aujourd'hui. Je crois évidemment à l'importance de Dijon et à un rayonnement de la métropole mais ce poids doit être aggloméré, en tout cas en complément de l'ensemble des autres poids qui existent et qui préexistaient déjà à la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté. Il vient donc s'appuyer sur cette histoire et ces pôles d'excellence et pas réinventer les choses. D'autant plus qu'en tant que tel, si nous sommes dans une globalité du nombre d'étudiants qui oscille en fonction des années, mais aux alentours de 54-55 000 à l'échelle de la région, c'est extrêmement peu par rapport à nos voisins. Donc déjà dans la globalité, tous ensemble, nous sommes très peu. *A fortiori*, nous sommes encore moins si on a une échelle beaucoup plus large.

Il y a aussi des spécificités de territoire comme Besançon ou le nord Franche-Comté. Je pense notamment à la dimension transfrontalière qui est extrêmement importante dans les relations que peuvent avoir les établissements d'enseignement supérieur avec les pays voisins. Je pense notamment à la Suisse où des partenariats historiques ont été créés. Là aussi, on doit s'appuyer sur ce qui existe pour continuer à travailler et à faire grossir en termes évidemment d'efficacité mais aussi d'attractivité pour nos écoles, pour nos universités parce que je pense que ces partenariats sont vraiment des vecteurs d'attractivité très forts qu'il nous faut impérativement développer.

Cela rejoint évidemment d'autres champs et d'autres compétences que nous portons à la Région. Je pense à l'aspect relations internationales où nous avons historiquement une habitude de travailler plutôt sur la dimension touristique, mais qui doit aussi, à mon sens, être

beaucoup plus large et beaucoup plus transversale dans ce que nous y mettons, à savoir évidemment la question de l'enseignement supérieur et de la recherche puisque, là aussi, de nombreux partenariats internationaux sont déjà en place et ils fonctionnent très bien. Au-delà de cela, il y a la question du développement économique où on est sur un champ très transversal qu'il nous faut penser de façon globale.

Je pense que nous avons cette spécificité française - qui n'est pas forcément toujours très simple à gérer et à faire évoluer - de vouloir toujours tout cloisonner. Pour le coup, on a vraiment besoin de faire sens de façon beaucoup plus large sur toutes ces dimensions transversales où finalement tout est étroitement lié pour penser de façon plus globale et avoir une vision plus fine de ce que pourrait être ce territoire régional bourguignon franc-comtois dans les 10/20 ans à venir.

Je ne vais pas être trop longue mais il est vrai qu'il était important, pour moi, de vous dire l'attachement que j'ai à la Comue UBFC, que je crois être extrêmement important dans son fonctionnement actuel et dans une évolution plus fédérale pour les années à venir parce que nous avons besoin de cette structuration.

Je pense que c'est une Comue qui, malgré les dysfonctionnements qui peuvent être dits, remarqués deçà-delà, a de très bons résultats. Dans les faits, on voit les projets qui peuvent sortir, qui sont portés et je pense qu'il faut le dire, qu'il faut le faire savoir, il faut en être fier et il faut évidemment tout faire pour que cela puisse continuer dans ce sens et continuer à défendre ce modèle à l'échelle nationale. Je pense que nous sommes une des Comue nationale qui fonctionne le mieux. Soyons-en fiers, faisons-le savoir et continuons à travailler dans cet esprit collaborateur et complémentaire à l'échelle de la région.

**M. Chaillet.**- Merci. On va faire un tour de table. Je vous propose que nous commençons par ma gauche.

**Mme Chahraoui.**- Khadija Chahraoui. Je suis déléguée à la coordination de la formation et l'insertion professionnelle à UBFC. À ce titre, je porte un certain nombre de dossiers, les masters internationaux que j'ai présentés tout à l'heure, le transfert de la formation doctorale et je suis également coordinatrice du projet NCU PIA 3 RITM BFC.

**M. Hameau.**- Pouvez-vous décoder pour ceux qui ne connaissent pas ?

**Mme Chahraoui.**- Ce sont les projets PIA3 Nouveaux Coursus à l'Université autour de la réussite étudiante.

**M. Hameau.**- Je connais PIA3 mais pas NCU RITM.

**Mme Chahraoui.**- RITM, c'est : réussir, innover, mobiliser, transformer en Bourgogne Franche-Comté.

**Mme Gazelle.**- Françoise Gazelle. Je suis représentante des personnels au titre du SNPTS. Je suis ingénieur de recherche à l'institut Utinam.

**M. de la Brosse.**- Je m'appelle Roland de la Brosse. Je suis chef d'une entreprise industrielle à Chenôve, près de Dijon, qui compte 350 employés. Nous faisons des rubans adhésifs. Je suis là en tant que personnalité qualifiée, représentant des entreprises.

**M. Marlot.**- Julien Marlot. Je suis responsable du service interacadémique de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein du rectorat. Je représente le Recteur au sein du conseil d'administration.

**M. Lamard.**- Pierre Lamard. Je suis professeur à l'université de technologie de Belfort Montbéliard (UTBM). (*Inaudible*)



**Mme Legard.**- Oumhanie Legeard. Ingénieur d'études à l'université de Franche-Comté, élue au titre du SGEN-CFDT et chargée de professionnalisation et qualité des formations.

**Mme Benoist.**- Stéphanie Benoist. Je suis maître de conférences en Allemand à l'université de Bourgogne.

**M. Gillon.**- Pascal Gillon. Je suis maître de conférences en Géographie à l'université de Franche-Comté, membre du laboratoire Théma qui a la particularité d'avoir une antenne à Besançon et une à Dijon.

**M. Sibert.**- Axel Sibert, élu pour le collège étudiants sur les listes UNI.

**Mme Attuel-Mendes.**- Laurence Attuel-Mendes. Je suis enseignant-chercheur en Droit à Burgundy School of Business à Dijon et représentante permanente de BSB à l'école en tant que Directrice relations institutionnelles et gouvernance.

**Mme Courbet.**- Sabine Courbet, Directrice générale des services de l'ENSMM, juste à côté.

**M. Trichart-Comparot.**- Bonjour à tous. Sylvain Comparot, Directeur de cabinet du Président de l'université de Bourgogne, Alain Bonnin, et représentant de l'université de Bourgogne au sein du conseil d'administration désigné par le conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

**M. Roche-Bruyn.**- François Roche-Bruyn, Directeur Général d'AgroSup Dijon, représentant d'AgroSup au conseil d'administration de la Comue.

**Mme Ardoin.**- Nadia Ardoin. En tant qu'agent, je suis issue de l'université de Bourgogne, en charge de la mission handicap. J'ai été élue au conseil d'administration au titre du collège des BIATSS.

**M. Lallemand.**- Fabrice Lallemand, Professeur des universités en Chimie et représentant de l'université de Franche-Comté.

**M. Prédine.**- Eric Prédine, Maître de conférences en STAPS, Sciences et techniques des activités physiques et sportives et Vice-Président de l'université de Franche-Comté Ressources humaines et dialogue social.

**Mme Carroger.**- Chantal Carroger, Directrice Générale du CHU. Je suis là en tant que personnalité qualifiée.

Je voudrais juste faire une petite remarque. Vous avez dit que Dijon avait le *leadership*. Je n'en sais rien, mais en tout cas ce n'est pas vrai dans le monde de la santé.

**M. Borg.**- Christophe Borg, Professeur de cancérologie, représentant ici le collège des Professeurs d'université de Franche-Comté et de Bourgogne.

**M. Schauss.**- Dominique Schauss, Vice-Président du Grand Besançon, élu de la ville de Besançon.

Je ne pensais pas faire une déclaration de politique générale en écho à la déclaration de mon collègue, mais je suis assez d'accord avec tout ce qu'il a dit. Si on passe du temps ou notre temps à discuter du *leadership* des uns et des autres, on ne va pas y arriver et on ne risque pas d'allumer d'autres moteurs, sachant que je ne suis pas sûr que le seul moteur soit le tourisme.

Une fois qu'on a dit cela, on n'a pas dit grand-chose parce que tout est dans les détails, tout est dans la manière, tout est dans la forme et dans les rapports de travail, dans la confiance qu'on a et dans la capacité qu'on a à coopérer, à travailler ensemble. Plutôt que de *leadership*, je parlerais de spécialisation intelligente. On est dans un monde universitaire, je pense que c'est une terminologie qui convient mieux à cette sphère universitaire. Je pense que ce qui attire les investisseurs, les chercheurs, les énergies, c'est la capacité des acteurs à s'entendre sur des projets, à coopérer.

La notion verticale de *leadership* sur les autres et pour moi une notion un peu dépassée. Je préfère un système beaucoup plus coopératif et horizontal.

Pour ce qui est de Besançon, si je peux parler de notre territoire, nous misons sur l'enseignement supérieur et la recherche comme un vecteur de développement extrêmement important pour la vie de notre territoire. Je pense que là, on sera d'accord avec Dijon mais tout cela demanderait beaucoup de développement et des discussions. Je m'arrêterai donc là.

**M. Neveu.**- Marc Neveu. Je suis élu sur la liste du SNESUP FSU. Je suis Professeur à l'université de Dijon en Informatique.

**Mme Peyron.**- Dominique Peyron. Je suis élue également sur la liste SNESUP FSU à l'université de Bourgogne, maître de conférences à l'institut universitaire de la vigne et du vin.

**M. Tatibouët.**- Bruno Tatibouët. Je suis élu SNESUP également. Je suis enseignant-chercheur en Informatique à l'université de Franche-Comté et je suis Directeur du département d'Informatique à l'UFR Sciences et Techniques.

Les histoires de *leadership* m'horripilent terriblement ! Je ne suis ni bourguignon, ni franc-comtois. J'ai vécu les divergences entre le nord et le sud il fut un temps. Ceci m'énerve au plus haut point. On verra bien qui sera le chef le moment venu, cela devrait se décider de façon purement factuelle, si je puis dire.

**M. Hameau.**- Ce sont les entreprises qui choisiront et qui décideront.

**M. Tatibouët.**- On verra bien. Laissons l'avenir se faire.

**M. Hameau.**- Il faut être modeste.

**M. Tatibouët.**- C'est exactement cela.

**Mme Cuche.**- Bonjour. Sylvie Cuche, représentante élue UNSA Education des personnels BIATSS. Je suis assistant ingénieur Ressources Humaines à l'ENSMM de Besançon mise à disposition de la Comue en Ressources Humaines.

**Mme Traxer.**- Bonjour. Christelle Traxer. Je suis à l'université de Franche-Comté. Je suis représentante élue pour les personnels BIATSS sur une liste indépendante.

**M. Prévôt.**- Olivier Prévôt, premier Vice-Président chargé de la structuration, des Ressources Humaines et des Finances.

**M. Chaillet.**- Nicolas Chaillet, Président de la Comue.

Je veux juste dire que, finalement, ces discussions étaient assez intéressantes puisqu'elles traversent notre communauté. Le développement, le *leadership* qui nous intéresse au plus haut point ici, ensemble, c'est vraiment celui de la Bourgogne Franche-Comté et des sites d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne Franche-Comté. Tout cela par la collaboration, la coopération et l'intelligence collective, ce dont nous ne manquons pas.

On revient au sujet concernant les masters, à la fois sur les dates et puis sur les capacités d'accueil. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet ?

Il s'agit de voter pour l'un et pour l'autre, c'est-à-dire à la fois la question des capacités d'accueil, des critères de sélection et la question des dates de campagnes qui sont indiquées dans les tableaux annexes que vous avez eus.

Qui s'oppose à cela ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Merci.

### 3) Budget initial 2018

**M. Chaillet.**- Le troisième sujet concerne le budget initial 2018. Vous savez que ce budget avait été présenté lors du CA de décembre mais que nous n'avions malheureusement pas le quorum physique, ce que nous avons aujourd'hui. Il nous a été demandé par le rectorat de présenter le même budget. C'est donc le même budget qui vous est présenté.

Je vais laisser la parole à Olivier Prévôt pour vous le présenter.

**M. Prévôt.**- Une précision concernant le document que je vous avais présenté. Comme vous l'a dit le Président, le budget n'a pas pu être voté au mois de décembre, mais il y avait en fait deux budgets, il y avait le budget rectificatif qui permettait d'ajuster les moyens avant le budget initial. Le budget rectificatif 2017 ne peut donc évidemment pas vous être présenté puisqu'il aurait dû être présenté avant le 31 décembre, ce qui implique que dans les documents, la colonne qui s'appelait "Budget rectificatif" est maintenant appelée "Reprévision" pour que nous puissions nous caler sur ce qui avait été prévu et non pas avoir un budget totalement déstructuré par rapport à ce qui vous a été présenté. Ceci également en accord avec les services du rectorat.

Une autre précision. Normalement, dans le document qui vous a été transmis, chaque élément qui a fait l'objet d'une modification, d'une actualisation a été fléché pour que vous n'ayez pas à chercher dans le document les actualisations.

Je vous propose, comme nous l'avons fait au mois de décembre pour celles et ceux qui étaient présents, de vous présenter le budget de la façon la plus pédagogique possible et, ensuite, une présentation plus officielle avec les différents tableaux GBCP qui feront l'objet d'une délibération globale sur deux articles qui vous seront présentés tout à l'heure.

Quelques éléments clés du budget initial 2018. Pour commencer, un élément important : il est très difficile, voire impossible de comparer les budgets 2016, 2017 et 2018 compte tenu de la croissance d'UBFC dans ses projets, donc dans ses moyens financiers. Vous allez le voir sur la diapositive suivante avec simplement deux indicateurs essentiels. À gauche, vous avez les emplois sur le budget rectificatif, en tout cas la reprévision 2017, avec 15 emplois, mais il était encore inférieur au budget initial 2016 et nous envisageons – vous allez le voir dans le budget, vous l'avez vu dans le document - d'avoir 129 emplois dans l'année 2018, donc une croissance considérable. Ce ne sont évidemment pas 129 emplois pour faire fonctionner UBFC. Vous verrez que l'immense majorité de ces emplois relève des contrats liés aux projets de recherche, notamment I-Site mais aussi des projets ANR et H2020.

Sur la droite, vous avez les dépenses en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Vous voyez que nous étions autour de 2,5 millions prévus au budget initial 2016 et nous serons au-delà de 17 millions, proches de 18 millions cette année. Nous serons même au-delà puisque la Région envisage de nous soutenir sur des projets I-Site BFC. Nous n'en connaissons pas encore les montants, mais il est très probable que – et on ne peut que le souhaiter –, dans les semaines qui viennent, dès que la Région aura délibéré sur cette question, nous puissions avoir des moyens supplémentaires.

Ces deux premiers graphiques vous montrent donc qu'il est impossible de comparer 2017 à 2018 compte tenu de la puissance des projets que nous portons maintenant.

Je souhaitais également vous présenter en une seule diapositive ce que nous considérons être des éléments structurants du budget, avant de rentrer dans le détail. Notre budget devrait, hors masse salariale Etat, s'élever à 17,5 millions. Si on y ajoute les 1,2 million correspondant à cette masse salariale Etat, nous sommes autour de 18,7 millions de budget. Les 1,2 million nécessitent d'être isolés puisque nous ne sommes pas aux RCE (responsabilités et compétences élargies). La masse salariale Etat n'est donc pas intégrée dans notre budget mais il est important que vous ayez ces éléments pour votre appréciation.

Si on regarde ensuite ce qui est prévu en postes principaux de dépenses, il est important de souligner que sur les 17,5 millions, 15,5 millions seront dévolus aux projets de recherche et projets scientifiques puisqu'il y a aussi des financements de la formation au travers des masters internationaux, comme on l'a vu tout à l'heure, du doctorat mais également du NCU qui a été décrit par Khadija Chahraoui rapidement tout à l'heure.

Le fonctionnement d'UBFC, hors masse salariale Etat, s'élèvera à un peu plus d'un million d'euros. Si nous additionnons les 1,2 million de masse salariale Etat au 1 million de fonctionnement, nous avons donc besoin de 2,2 millions à UBFC siège pour faire tourner la mécanique d'ensemble sur un budget de 18,5 millions.

Ce qu'il est important de retenir, c'est que les moyens nécessaires pour qu'UBFC siège fonctionne représente 5,9 % des dépenses totales. Si nous y intégrons la masse salariale Etat, cela représente 12,30 % des dépenses totales. Chacun pourra ainsi se faire un avis sur le poids des dépenses de fonctionnement d'UBFC siège. Pour ma part, je considère qu'il est tout à fait satisfaisant. Même s'il faut considérer qu'UBFC n'est pas la Comue mais l'ensemble des établissements, il est évident que beaucoup de moyens, l'essentiel des moyens qui permettent de faire fonctionner les projets de recherche, sont évidemment dans les établissements. Je souhaitais cependant que vous aillez un élément de jugement sur la pertinence économique de notre regroupement.

Sur les 15 millions de projets de recherche tels que je vous l'ai exposé, vous avez ici l'état d'avancement, sachant que ce diaporama vous sera communiqué si vous le souhaitez. Je pense qu'il est très utile de voir où nous en sommes rendus dans l'ouverture des projets I-Site BFC, ANR, H2020 et puis les allocations de thèse que nous octroie la Région. On voit que nous avons maintenant ouvert l'essentiel des projets. C'est un tableau qui a été actualisé depuis décembre puisqu'un certain nombre de projets ont été ouverts dans l'intervalle. Vous pouvez constater que l'activité est importante.

Faisons une focale un peu plus précise sur les projets de recherche, sachant que nous présentons ici des montants en droits constatés, ce qui nécessite une explication. Vous connaissez la mécanique : nous avons des dotations qui arrivent au fil du temps alors que les dépenses engagées peuvent être pluriannuelles, ce qui veut dire qu'il faut toujours distinguer les recettes au moment où elles arrivent et au moment où on les dépense. Là, les dépenses sont en droits constatés, c'est-à-dire ce que nous prévoyons de dépenser sur l'année 2018, soit 15,8 millions qui sont répartis en fonction des différents projets que nous portons. Vous connaissez I-Site BFC puisque des rapports vous ont été présentés ; nous sommes en cours du deuxième appel à projet. Tout cela est connu, vous avez voté le budget spécifique à I-Site BFC lors du précédent conseil d'administration.

Ensuite, nous avons des financements nouveaux sur et les deux nouveaux PIA3, EUR EIPHI et RITM BFC. Ces montants seront sûrement à ajuster puisque vous savez que nous avons été lauréat en fin d'année dernière et que, pour l'instant, le dialogue budgétaire est en cours avec l'ANR pour obtenir une annexe financière stabilisée, en sachant que nous avons obtenu des moyens inférieurs à ceux qui étaient sollicités, ce qui nécessitera des ajustements.

Nous avons réajusté le budget en fonction des dotations réelles que nous avons eues, mais reste à savoir ce qui va être octroyé pour la première année, donc pour 2018. Tout cela est en cours et fera l'objet d'ajustements que l'on vous présentera lorsque ces éléments seront connus.

En ce qui concerne la formation doctorale, nous envisageons 1 500 doctorants et 60 habilitations à diriger des recherches, ce qui devrait nous permettre d'envisager des recettes de 531 960 €, étant entendu que sur ce chiffre, ont déjà été défalquées les différentes dépenses qui resteraient dans les établissements comme l'accès aux bibliothèques, la médecine préventive qui restent à la charge des établissements. Plutôt que de percevoir en totalité les frais d'inscription pour les reverser ensuite aux établissements, nous avons considéré que ces sommes-là pouvaient rester dans les établissements, donc que les recettes réelles pour UBFC seraient de 531 000 €. Ce qui veut dire que nous avons financé plus pour les écoles doctorales que ce que nous avons comme recettes en utilisant les dotations dont nous bénéficions. Il était important de soutenir la politique doctorale, tant pour les écoles doctorales elles-mêmes que pour les missions transversales. C'est une action, portée par Khadija Chahraoui, qui est extrêmement importante.

On ne va pas trop parler du fond à ce stade, sauf si vous avez des questions, mais je trouve que le développement de la politique transversale, notamment des formations transversales en direction des étudiants, avec le collègue doctoral, fonctionne maintenant à plein et produit déjà ses effets. Je crois qu'on ne peut que s'en réjouir parce que les écoles et les doctorats représentent évidemment un des éléments phares et forts d'UBFC mais globalement de notre site.

En ce qui concerne les autres dépenses qui relèvent du service formation, recherche et innovation, nous avons délibéré au moment du contrat de site sur le principe de développer les pôles thématiques. Il y en a un aujourd'hui qui est en fonctionnement, c'est le pôle ingénierie et management. Nous allons, cette année, ouvrir les autres pôles thématiques. Pour cela, nous avons prévu des crédits d'amorce, à la fois pour permettre le fonctionnement, pour financer des réunions et donc les déplacements, pour que les gens puissent se rencontrer, mais également pour donner une dotation au coordonnateur. Je dis cela de mémoire mais je crois que nous avons prévu 25 heures équivalent TD de décharge pour que les collègues qui vont coordonner ou animer ces pôles thématiques puissent être déchargés d'une partie de leur activité d'enseignement.

Il y a le pôle ingénierie et management dont je vous ai parlé, qui a fixé son budget à 70 000 € sous réserve d'obtenir les subventions correspondantes. Il émerge bien entendu aux pôles thématiques comme les autres pôles thématiques en termes d'amorce et d'accompagnement. Là, ce sont 70 000 € d'actions pour lesquelles ce pôle est en train de lever des subventions.

L'action Pépite BFC sera créditée de 25 336 €. Il est prévu d'organiser les premières assises de la vie étudiante, comme indiqué dans le schéma directeur de la vie étudiante. Ces premières assises auront lieu au mois d'avril. On vous donnera une information plus précise dès que les choses seront stabilisées. C'est un enjeu important puisque l'idée est que des délégations de l'ensemble des établissements puissent se retrouver pour la première fois et s'emparer du schéma directeur de la vie étudiante de sorte que nos étudiants puissent être force de proposition dans le développement de l'activité de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble des plans ou des points qui relèvent du schéma directeur de la vie étudiante. Il me semble qu'il est important que ce soit les étudiants qui donnent l'impulsion du lancement du schéma directeur.

Puis différentes dépenses courantes de fonctionnement pour 6 000 €.

Une focale maintenant sur le budget de fonctionnement strict d'UBFC siège : 1 030 000 € que nous avons subdivisés pour plus de clarté en deux types de dépenses. Tout d'abord les dépenses dites de structure pour 460 000 €. On retrouve 193 000 € de dépenses liées au patrimoine. Vous savez que nous avons signé un bail emphytéotique pour les deux bâtiments qui sont maintenant placés sous notre responsabilité, celui-ci et le pavillon de l'ex-directeur de l'Observatoire. Tout cela nécessite que nous payions les fluides, l'entretien, les assurances, la mise en sécurité, etc.

Les affaires financières sont essentiellement liées aux conventions, conventions juridiques, appel à un conseil, pour 56 000 €.

Des dépenses courantes également, pour 60 000 €. On y retrouve les frais d'impression, les frais postaux et autres fournitures nécessaires au fonctionnement des services.

Ensuite, nous avons les dépenses de fonctionnement des services pour 623 000 €. C'est la politique de déploiement du numérique (pour 240 000 €), de communication (pour 180 000 €), des personnels recrutés pour l'accompagnement des projets de recherche (pour 86 000 €), les indemnités diverses (pour 41 000 €), la politique RH qui est l'accompagnement de nos personnels dans une politique RH. On y retrouve le principal poste de dépenses qui est la formation de nos personnels. Et un poste qui s'appelle « rémunération de suppléance » pour 35 799 €. Vous savez que nous sommes une toute petite équipe, nous avons donc besoin de prévoir un budget au cas où une des personnes viendrait à manquer pour diverses raisons, afin que nous puissions recruter rapidement parce que nous n'avons pas une administration suffisamment épaisse pour pouvoir nous passer d'un personnel pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois sans qu'il y ait des ruptures de service public. Nous avons besoin d'anticiper d'éventuels départs, maladies ou départs en formation.

En ce qui concerne la masse salariale Etat, nous avons un poste dit sur le titre 3, c'est celui sur la formation tout au long de la vie. Vous savez que nous avons obtenu une AMI Formation tout au long de la vie pour laquelle nous avons eu trois postes, un poste qui a été positionné à l'université de Bourgogne, un poste à l'université de Franche-Comté et un poste qui se subdivise en deux, d'où l'opération d'un demi-poste vers l'UTBM et un autre demi-poste vers AgroSup Dijon. Ce qui passe par un poste qui est notifié ici sur la masse salariale Etat titre 3 et qui fera l'objet d'un reversement de la masse salariale correspondante en direction des deux établissements pour le poste divisé en deux.

Et puis l'équivalent de 26,33 équivalents temps plein pour les personnels qui ont fait l'objet des campagnes d'emplois précédentes que je vous ai décrites au mois de décembre ou novembre.

Sur la masse salariale dite UBFC ou sur ressources propres, nous avons recruté quelques fonctions supports. Nous avons renforcé l'agence comptable. Nous avons renforcé le service de ressources humaines et nous avons également renforcé le service financier pour que nous puissions fonctionner convenablement. Ce qui représente 3,78 équivalents temps plein. Et puis il y a ensuite 123,82 ETP. Je vous disais tout à l'heure que l'essentiel des postes qui sont inscrits sur le plafond d'emploi relevait des contrats de recherche, c'est mieux décrit ici. Le tout faisant 127,6 équivalents temps plein pour des dépenses prévues de 4 698 000 €.

Vous avez ici un autre résumé qui distingue les doctorants des personnels administratifs et techniques. Ce n'est pas la peine que je m'y attarde plus. On verra s'il y a des questions par la suite.

Pour ce qui est des autorisations budgétaires, c'est un résumé du tableau officiel qui vous sera présenté tout à l'heure (le tableau 2). On retrouve, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les 17 487 000 € et les 17 658 000 € pour des recettes évaluées à 21 702 000 €. Ce qui implique un solde budgétaire de 4 044 000 € en excédent que l'on va retrouver sur le tableau suivant.

Vous avez ici une photographie des variations de trésorerie. C'est pour votre information générale. Si on regarde 2016, 2017 et 2018, on a des variations de trésorerie qui sont liées à la pluriannualité des crédits de recherche que nous obtenons. Quand nous avons un versement pour ISITE-BFC, les dépenses sont opérées sur plusieurs années. Par exemple, des masters qui ont été ouverts l'année dernière vont courir jusqu'à 2020, voire 2021, les dépenses vont donc s'étaler sur plusieurs années. On encaisse une année mais on dépense sur plusieurs années, ce qui explique les variations de trésorerie que vous avez sous les yeux.

Il était prévu de décaisser beaucoup en 2017, donc de dépenser beaucoup. En réalité, 2017 est une année où les consommations de crédit ont été inférieures à nos estimations. Ce sont donc des reports de crédits sur 2018, sachant que nous sommes maintenant mieux organisés et en capacité d'engager plus fortement les dépenses. Nous espérons donc avoir, en 2018, un taux de réalisation budgétaire qui soit plus conforme aux estimations que je vous

présente aujourd'hui.

En résumé, pour les prévisions comptables, sachant que nous allons avoir de nouvelles recettes, tout cela méritera donc d'être revu, mais nous avons envisagé, dans le budget, un bénéfice de 166 858 € qui nous amène une capacité d'autofinancement de 126 233 € avec un petit apport au fonds de roulement de 11 827 €, qui reste insuffisant. Il faudra que nous fassions plus, si nous le pouvons, au budget rectificatif et un abondement en trésorerie de plus de 4 millions d'euros.

On va maintenant ouvrir le débat et les questions. Je remercie les services d'être présents, Monsieur Marlot représentant le Rectorat également. Ils vont pouvoir m'aider à répondre à vos questions.

Vous avez sous les yeux ce qu'il va vous être demandé d'approuver, étant entendu qu'on va vous présenter les tableaux dans quelques instants si vous avez des questions plus précises à nous poser.

On peut aller au premier tableau budgétaire et nous arrêter sur chaque tableau en demandant s'il y a des questions pour avoir ensuite un échange global. À moins que vous préféreriez que la parole soit libre.

**M. Chaillet.** - Merci. Y a-t-il des questions ou commentaires ?

**M. Roche-Bruyn.** - Merci pour cette présentation. Je voulais souligner deux choses.

La première, c'est que le conseil des membres qui s'est prononcé au début du mois de décembre n'avait pas, pour des raisons méthodologiques de construction dans le temps du budget, tous les éléments d'information nécessaires pour se prononcer. On n'avait notamment pas eu connaissance de tous les tableaux qui sont présentés aujourd'hui au vote du conseil d'administration.

Globalement, je pense que nous avons besoin, collectivement au sein de la Comue, de pouvoir mieux anticiper le processus budgétaire dans sa construction pour ne pas se retrouver dans la situation du 21 décembre où, faute de quorum physique, le budget n'avait pas pu être voté. Je propose que l'on puisse du coup construire un débat d'orientation budgétaire et présenter un débat d'orientation budgétaire quelque part en septembre au conseil des membres et ensuite, dans le mois suivant, au conseil d'administration pour, ainsi, pouvoir être en perspective d'avoir un budget présenté au conseil des membres au début du mois de novembre et un budget présenté au conseil d'administration au mois de novembre. Je pense que c'est un calendrier qui doit pouvoir être tenu et qui éviterait de se retrouver dans la situation où on a constaté, un peu *in extremis*, qu'il y avait un écart – et vous l'avez souligné dans le rapport – entre la convention ANR telle qu'elle a été votée par le conseil d'administration le 21 décembre et le budget tel qu'il nous est présenté aujourd'hui puisque c'est le même budget que celui qui était au dossier du 21 décembre.

Cet écart est somme toute de 4 millions en faveur de la Comue. C'est-à-dire qu'en réalité, il y a 4 millions supplémentaires de recettes que l'établissement Comue aura par cette convention ANR.

Je pense qu'on aurait pu anticiper cela puisque, cette information, je pense qu'elle remonte à la fin du mois de novembre. Elle aurait donc pu être intégrée dans la construction budgétaire. En termes de prévisions, cela aurait été pour moi un élément plus juste à présenter au conseil d'administration, même si la solution envisagée est effectivement de traiter cela dans le cadre d'un BR1, ce qui oblige du coup à faire un BR1 pour cet objectif-là.

Pour ces raisons, je m'abstiendrai sur le vote du budget.

J'aurai ensuite une question à poser parce qu'effectivement, avec ces tableaux, on a une vision un peu plus juste des éléments qui participent à ce qu'on appelle la soutenabilité budgétaire de l'établissement. Là, je m'adresse plus au rectorat mais, derrière cela, à ce qu'a pu apprécier la direction régionale des finances publiques. Il y a un point qui m'interroge quand je regarde le dernier tableau qui est le tableau de synthèse budgétaire et comptable, qui est le tableau de la page 26 dans le document écrit. Si on s'aperçoit effectivement, à juste

titre, que grâce aux projets de recherche, il y a un vrai abondement de la trésorerie, notamment de la trésorerie fléchée, on s'aperçoit par contre que la trésorerie non-fléchée devient négative. On voit donc bien qu'il y a, derrière cette construction budgétaire, deux parties dans le budget de la Comue. Il y a le budget pour les actions, notamment pour les actions de recherche qui sont pour la plupart celles qui sont en opérations fléchées, donc en recettes fléchées et en dépenses fléchées. Par contre, je pense que derrière ce qui est non-fléché, c'est le fonctionnement propre de la Comue. Je suis donc un peu inquiet, honnêtement, de m'apercevoir qu'à la fin de l'année 2018, nous serons sur un niveau final de trésorerie non-fléchée de moins 500 000 alors qu'on parlait d'un niveau qui est d'un peu plus de 500 000 €, donc en positif. Il s'agit d'un écart sur la trésorerie pour le fonctionnement de la Comue de près d'un million d'euros, en tout cas aux alentours d'un million d'euros.

À ce niveau, je m'interroge sur la soutenabilité du budget. J'ai donc besoin d'un éclairage un peu technique. Je sais que quand je suis à AgroSup, cet éclairage technique m'est apporté par le contrôleur budgétaire régional.

J'avais eu l'occasion de souligner au conseil des membres qu'il fallait se pencher sur cette question importante aussi de la capacité d'autofinancement. Comme l'a dit Olivier Prévôt, je pense que cette capacité d'autofinancement qu'on dégage aujourd'hui est beaucoup trop faible pour être aussi, elle-même, soutenable par rapport aux investissements que la Comue aura à porter.

**M. Chaillet.** - Merci François. Je vais simplement dire quelques mots sur la première partie.

Je suis d'accord sur le fait qu'il faut que nous anticipions davantage les choses, c'est absolument clair. Nous allons donc nous y attacher pour 2018, c'est juste.

Pour ce qui concerne l'I-Site, la difficulté est de ne pas se référer aux tableaux qui sont dans la convention d'attribution de l'ANR parce que ce sont en fait des tableaux d'origine de crédits. Il y a un algorithme très complexe entre l'origine des crédits et ce qui est versé. En fait, les tableaux qui sont dans la convention d'attribution de l'ANR ne correspondent pas à ce qui est effectivement versé. Il y a un algorithme entre les deux.

Néanmoins, il est vrai qu'il y a un différentiel entre le budget initial qui avait été arrêté avant cette information et l'information que nous avons aujourd'hui, qui vient des 1,6 million d'euros qui auraient dû être versés à la FCS en passant par UBFC pour les deux LabEx et l'Idefi, donc Action, Lipstic et Talent Campus, mais que l'ANR, pour une raison qui nous a échappé à tous mais qui a une conséquence intéressante, a déjà versé. Ces 1,6 million d'euros retombent dans les caisses de l'I-Site et permettront de financer davantage de projets.

Le deuxième point, c'est qu'il y a - tableau 5 - un versement FSC pour LabEx et Idefi de 1 424 951 €. Ce sont les versements auxquels je viens de faire allusion pour les deux LabEx et l'Idefi, qui ne sont pas comptés dans les 13 millions et quelques de l'I-Site dans la section du texte d'avant parce que c'est quelque chose qui arrive et qui repart directement. En réalité, il faut faire la somme des deux.

Pour la dernière question, je redonne la parole à Olivier.

**M. Prévôt.** - Je voudrais tout de même revenir sur un point, c'est important puisque, *a priori*, si j'ai bien compris, Monsieur Roche-Bruyn va s'abstenir sur le vote du budget. Je voudrais tout de même souligner le paradoxe de l'argumentaire. Si nous avions présenté ce budget plus tôt, nous aurions encore moins eu connaissance des nouvelles recettes qui sont apparues récemment. En septembre ou octobre, les collectivités locales, qui ne votent pas leur budget en octobre, n'auraient pas pu s'engager. Mais dans la situation qui nous préoccupe, si nous avions eu un débat d'orientation budgétaire en octobre et arrêté un budget en novembre, il est évident que les 3 millions nouveaux que vient de citer Nicolas Chaillet, nous les aurions encore moins connus 15 jours ou un mois avant.

Il y a deux choses différentes. Il y a la question de l'échange, des débats et, de ce point de vue, nous pouvons anticiper sur le débat d'orientation budgétaire. Mais un débat



d'orientation budgétaire sans connaître les recettes, qui nous permettent de fixer un cap politique, cela paraît tout de même assez difficile à faire. Ensuite, il y a des concertations multiples, vous le savez : des discussions en bureau, en conseil des membres, en conseil académique, ici en conseil d'administration. Sur le plan technique, on peut ne pas l'évoquer mais si on prend, par exemple, le rythme de nos conseils, à peu près tous les mois, celui du conseil des membres et si nous souhaitons donner la bonne information et les pièces 15 jours avant la réunion de ces instances, cela veut dire que l'anticipation n'est pas de 15 jours ou de trois semaines, elle est de six semaines. Sur le plan technique, si nous remontons chaque fois de 6 semaines, nous risquons de débattre sur des informations qui ne seront absolument pas fiables.

Je voulais tout de même préciser cela parce qu'on peut bien sûr toujours faire mieux et on s'y attellera, je n'enlève rien de ce qu'a dit Nicolas Chaillet, il faut simplement que ce soit faisable et que nous débattions sur des éléments qui soient suffisamment solides et sérieux pour que nous n'ayons pas à les remettre en cause 15 jours ou trois semaines plus tard, ce qui aurait été le cas si nous avions échangé plus tôt.

Un autre élément à votre appréciation cette année, c'est à mettre à notre charge ou à notre décharge, chacun verra les choses comme il le souhaite. Je l'avais dit au mois de décembre et je souhaite le redire ici, c'est que nous souffrons de l'absence d'un directeur général des services depuis bientôt un an et que le responsable financier et deux autres techniciens, pour des raisons différentes, ont quitté l'établissement et ont été remplacés par Cristina Busquet et Audrey Debiez qui sont juste derrière nous. Il y a donc eu une césure d'informations qu'il a fallu compenser. Je voulais donc tout d'abord les remercier, remercier également les services du rectorat pour leur aide.

Il faut aussi penser que c'est un jeune établissement qui s'appuie sur très peu de ressources, il est donc difficile d'assurer un bon fonctionnement avec des moyens humains qui restent limités

Je voudrais également dire que, malgré tout cela, je ne pense pas que nous ayons à rougir de la qualité des rapports que nous vous présentons. Pour avoir une certaine expérience du milieu universitaire, je ne suis pas certain que les administrateurs aient ailleurs des rapports aussi précis et aussi clairs. Malgré les limites de l'exercice, je pense tout de même que nous sommes loin du dysfonctionnement administratif.

**M. Chaillet.**- Pour la dernière question, Monsieur Marlot, est-ce que vous souhaitez dire un mot ?

**M. Marlot.**- Pour répondre à votre question sur la trésorerie, il va être un peu compliqué pour moi de vous répondre puisque c'est un sujet que nous avons étudié il y a déjà quelque temps, je n'aurai donc pas forcément les éléments pour vous répondre. Ce que je peux vous dire, c'est que dans les discussions que nous avons eues avec la Comue et dans les préconisations qu'on a faites, en tout cas les points de vigilance qu'on a soulignés, le principal est pour nous le niveau du fonds de roulement qui est assez faible, notamment parce qu'il y a eu un prélèvement opéré sur l'exercice précédent. Sur cet exercice, il y a un léger apport mais c'est vraiment un point de fragilité pour la Comue.

L'aspect trésorerie, au regard de notre analyse, est un peu moins préoccupant puisque la Comue dispose actuellement de la trésorerie de l'I-Site et des différents projets, ce qui lui permet de ne pas risquer une rupture de trésorerie.

Pour nous, le point de vigilance premier que nous avons fait remonter à la gouvernance, c'est vraiment le fonds de roulement.

**M. Roche-Bruyn.**- Tout d'abord, entre fonds de roulement et niveau de trésorerie, il y a un lien ; il ne faut pas l'oublier. C'est ma première observation.

Deuxièmement, certes, il n'y a pas de problème de trésorerie pour la Comue mais grâce aux opérations liées à la recherche mais qui sont de nature fléchée. Du coup, ma crainte, derrière cela, c'est que si pour faire vivre la Comue, pour le fonctionnement de la Comue, on prélève sur les projets recherche, à un moment donné, il y a quelque chose qui mènera à une impasse. C'est sur ce point-là que je mettais une attention.

Sur le point que j'ai évoqué, sans revenir sur ce que j'ai explicité, j'ai bien conscience que si on avance la procédure budgétaire – et je pense qu'en termes de méthode, il est important de l'avancer –, on n'aura pas une exacte réalité de la chose. D'ailleurs, l'exacte réalité, on ne la constatera qu'au mois de mars de n+1.

L'exercice budgétaire est un exercice prévisionnel. Ce que je regrette et je le redis, c'est que quand on a connaissance d'un écart significatif sur les recettes – et on avait connaissance de cet écart significatif – il ne soit pas intégré dans la construction du budget tel qu'il a été présenté au conseil d'administration. Comme on avait l'information quasiment quatre semaines avant le CA du mois de décembre, il était important de le faire. Pourquoi ? Parce que nous devons la vérité aux administrateurs et que les administrateurs doivent connaître exactement des choses, même si l'exercice du budget est prévisionnel et qu'il y a des exercices ensuite de budgets rectificatifs qui sont faits en cours d'année pour s'ajuster à la réalité ; ils sont faits pour cela.

C'est un regret que j'exprime et je le dis pour être clair vis-à-vis de vous.

**M. Chaillet.** - Il est certain que nous devons l'exacte vérité aux administrateurs, c'est évident. Les budgets rectificatifs sont aussi là pour cela et il est bien entendu que, dans les budgets rectificatifs, toute l'information nouvelle sera donnée.

J'ajoute que nous sommes dans une configuration bien particulière au titre de cette Comue ; il s'agit d'une configuration type labo mais encore plus poussée, bien plus poussée. C'est-à-dire que l'essentiel, ce sont vraiment les projets, ceux qui arrivent au fil de l'eau, les ANR, les H2020. On est donc sur un prévisionnel vraiment très prévisionnel puisqu'on ne sait pas quels sont les projets qui vont être lauréats de tel ou tel appel à projet.

L'année prochaine, on sera beaucoup plus clair sur l'I-Site. Maintenant que la convention finale est signée, on sera beaucoup plus au clair. Je rappelle que nous vivions, jusqu'à il y a peu, sur une convention de préfinancement et que la convention de financement est venue, dans sa phase définitive, sur la fin décembre.

De toute façon, compte tenu de la nature des recettes à l'échelle de la Comue, on sera en permanence mouvant parce qu'on ne saura jamais, au fil du temps, prévoir exactement les projets qui seront lauréats ou pas.

**M. Prévôt.** - Une précision sur la clarté des informations données au conseil. Je rappelle que vous avez voté le budget I-Site en totalité et que vous allez voter – en tout cas je le souhaite – que 3/8<sup>ème</sup> des frais de gestion soient dévolus à UBFC. Ce qui veut dire que même si ce n'était pas intégré comptablement dans le budget d'UBFC 2018 et que ce le sera au BR suivant, il y a toute transparence sur l'attribution des crédits, hormis les 3/8<sup>ème</sup> du reliquat des frais de gestion. Je voulais juste le préciser parce qu'il n'y a pas de volonté de manque de transparence. Je crois que tout le monde a pu prendre connaissance et voter l'ensemble des documents, certes séparément et il faudra les actualiser. Je voulais juste apporter cette précision.

**M. Chaillet.** - Marc.

**M. Neveu.** - Une intervention avec trois petits points.

En premier, je remercie l'effort de clarté qui est fait parce que les budgets sont toujours très abscons, en particulier lorsqu'on ne connaît pas bien le fonctionnement des établissements et les règles comptables, etc. Je trouve que c'est un budget qui se comprend relativement bien ; j'arrive à le comprendre. Si j'arrive à le comprendre, je pense que tout le monde peut le comprendre. C'est un crash-test !

Pour ce qui est de la discussion budgétaire d'orientation, j'y suis toujours très favorable, ceci par principe. Même si on n'a pas des éléments effectivement bien ficelés du budget, je trouve qu'il est important qu'on vise déjà les grandes masses, les priorités, les choses comme cela. En gros, que l'on discute, en politique d'investissement, quelles sont les priorités qu'UBFC se fixe, quels sont les choix politiques que le conseil d'administration suggère pour pouvoir avancer dans la constitution du budget qui sera bien évidemment ensuite adapté. Il y a des choses qui peuvent se faire, d'autres qui ne le peuvent pas, etc. Mais je pense que la discussion est importante ; le budget d'orientation me paraît donc être un élément important.

Ensuite, sur ce budget, ce ne sera une surprise pour personne, on votera contre non pas du fait qu'il ne soit pas soutenable, qu'il soit mal présenté, qu'il y ait des éléments de transparence qui nous manqueraient ou je ne sais trop quoi, ce n'est bien évidemment pas pour cela. Vous savez bien qu'on s'est toujours opposé à la majorité du fonctionnement qui est complètement calqué sur un projet que nous avons remis en cause d'entrée de jeu. Il est donc hors de question pour nous de voter un budget qui entérine complètement ces choix qui sont les choix de l'I-Site.

En termes de concurrence des équipes, etc., mais je ne refais pas le discours vu qu'on a autre chose à faire cet après-midi, vous connaissez notre position qui est une position globale sur ces financements qui sont des financements périphériques et qui ne sont pas des financements récurrents, qui ne sont pas des financements qui s'adressent à l'ensemble des structures des universités, en gros, tout ce qui est appels à projets qui est donc du budget toujours un peu périphérique par rapport au budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, même si cela devient un budget majoritaire, ce qui est bien dramatique avec cette course aux projets en permanence. C'est pour cela que nous voterons contre ce budget mais ce n'est absolument pas suite au travail qui est fait par l'ensemble de l'équipe sur ce budget.

**M. Chaillet.** - Merci. Juste un mot là-dessus. Nous avons déjà eu ce type de discussion l'année dernière, donc pas de surprise.

Je voudrais simplement dire qu'entre l'année dernière et cette année, il y a l'I-Site qui est notre colonne vertébrale du point de vue budget et trajectoire, c'est absolument clair. Et puis il y a eu d'autres projets et je voudrais m'arrêter un instant sur RITM-BFC qui est un projet de réussite des étudiants, de réussite en premier cycle en particulier. La communauté doit s'emparer de tous les projets, de tout l'argent disponible pour opérer des projets, bien entendu. Si je mets un focus sur ce projet, c'est parce qu'il me semble que c'est une occasion en or - je pèse mes mots - de pouvoir construire des choses en matière de pédagogie ; il faut donc que l'intégralité des sites, des disciplines, des domaines et des composantes s'en emparent. Je trouve que, de ce point de vue, c'est un peu particulier. C'est le premier point.

Deuxième point, il faut effectivement que l'on parvienne à faire le continuum entre l'acquisition de projets, donc d'argent fléché pour ces projets et la question de la vie des établissements, de leur formation et de leur recherche. Je crois que c'est un continuum que nous devons collectivement rechercher.

Monsieur Hameau.

**M. Hameau.** - J'ai juste quelques observations. Je pense en effet que le fonds de roulement est un sujet qui revient avec la trésorerie, il est important de le souligner.

La deuxième chose, c'est que nous faisons des débats d'orientation budgétaire dans toutes les collectivités et nous n'avons pas toutes les recettes connues. Le seul sujet du débat d'orientation budgétaire, comme vous l'avez très bien dit, c'est d'orienter la politique, de définir la politique, de la débattre parce qu'il y a des oppositions à la politique. Je suis majoritaire à Dijon, majoritaire à la Région mais je peux, demain, être dans l'opposition. C'est donc une vision que l'on défend et il est important que ce débat ait lieu parce qu'il est créateur de confiance. Je crois que c'est un élément clé ici.

La deuxième chose, c'est qu'on va faire du *live*. La spécialisation intelligente, je trouve cela parfait. On est en train d'essayer de labelliser un Data Center. On attend pour ce soir la réponse de la Franche-Comté. C'est-à-dire qu'on a des points sur lesquels on n'a pas de réponse, aujourd'hui, qui font qu'on sera labellisé ou qu'on ne sera pas labellisé, pour ce soir. Vous voyez que c'est très concret, la spécialisation intelligente. Est-ce que, ce soir, on a un Data Center sur notre région, ou qu'il soit, ou est-ce que nos données seront, demain, à Strasbourg ? Dans ce cas, on ne sera plus maître de notre destin puisque les données, c'est la clé, demain, dans l'économie de la connaissance.

C'est pour cela que, quand je suis intervenu, j'ai parlé de sujets stratégiques. Le débat d'orientation budgétaire est un sujet stratégique si vous voulez créer de la confiance, débattre des priorités, vous écharper et, après, définir une politique commune. C'est essentiel.

Je ne porte pas de jugement. Ce budget est très bien, il est clair, il est parfait mais il faut aller au fond des choses. Après, vous avez eu des contrats, vous les avez très bien expliqués, je ne remets donc rien en cause. J'arrive, je ne porte pas de jugement. Ce que je veux dire, c'est que, sur le principe, il est très important d'avoir ces débats en amont de manière à clarifier les choses et, après, par un vote, puisque c'est la démocratie, il y a une majorité qui décide et on se cale sur le fait majoritaire. Mais cet élément est vraiment une clé importante pour que cette instance, à mon sens, fonctionne correctement au sens positif que tout le monde souhaite.

J'ai besoin, très concrètement, que nous ayons un Data Center pour la Région, pour la Métropole, pour tout le monde. Qui doit répondre ? Qui s'en occupe ? Est-ce qu'on aura la réponse ce soir ? Parce que ce soir, si on n'a pas les éléments, on passe à côté de l'Histoire. L'Histoire de demain, elle va s'écrire par les données. Ce n'est pas à vous, chercheurs très intelligents, avec tous les projets de recherche dans lesquels vous êtes, que je vais apprendre cela. C'est juste un sujet majeur, vital. Les données, c'est vital. Donc on le fait ou on ne le fait pas et on le fait ensemble. Vous voyez que la spécialisation intelligente, c'est un cas concret.

Ensuite, si vous voulez aussi créer un peu de confiance, je ne sais pas si vous avez déjà fait des réunions à Dijon, je n'en sais rien, mais ce serait peut-être utile d'alterner, y compris d'aller à Montbéliard. J'essaie juste de donner des pistes qui peuvent aider.

**M. Prévôt.** - Nicolas Chaillet qui a porté ce dossier de Data Center en rapprochant les positions des uns et des autres depuis de nombreux mois répondra mieux que moi sur le Data Center, je vais donc le laisser le faire.

Sur le débat d'orientation budgétaire, il a eu lieu et je pense qu'il a été fourni. Vous avez les documents sur le site internet d'UBFC ainsi que le verbatim des précédents conseils. Je vous engage donc à vous y référer. Je pense qu'il a été de qualité, chacun a pu s'exprimer, donner les orientations. Il ne faudrait donc pas oublier nos travaux qui datent d'il y a trois mois. Il y a eu un débat d'orientation budgétaire.

Je souscris au fait que nous pourrions l'avoir un peu plus en avant ; il faut simplement avoir les idées claires sur la structure de notre budget. L'essentiel de notre budget est un budget de projets de recherche. Ces projets de recherche font l'objet de débats et de délibérations après l'avis du Copil, le comité de pilotage de l'I-Site, pour ce qui relève de ce projet. Tout cela a été voté, présenté avec deux scénarii au mois de juillet dernier. Les projets de recherche constituent l'essentiel de nos dépenses et de nos recettes, quasiment la totalité, 15 millions sur 17. C'était en juillet dernier. Je souhaite donc juste rappeler les choses.

Ce dont nous avons débattu en débat d'orientation budgétaire portait sur ce que nous allions faire avec les 300 000 € de dotations des établissements et le montant et la répartition des frais de gestion. Tout le reste, à quelques euros près, est déjà débattu et validé par ce conseil d'administration en amont.

Je peux tout entendre mais il faut tout de même préciser de quoi nous parlons ici, c'est-à-dire 300 000 € de dotations sur 17 millions, ceci pour les établissements, auxquels il faut rajouter les dotations des collectivités locales pour celles qui donnent des dotations.

Quand on parle de fonds de roulement d'UBFC, il faut se poser la question de la

dotation. Le conseil des membres et le conseil d'administration - si vous votez ce budget - donnent un peu d'air à UBFC siège puisqu'il y a des frais de gestion supplémentaires qui lui sont attribués, ce qui va nous permettre de fonctionner dans de meilleures conditions et de porter une politique commune. On est bien là pour cela. Mais le chiffre que je vous ai présenté tout à l'heure est essentiel, sur les 17 millions, si on enlève la masse salariale, seulement 5,9 % du budget sert à faire fonctionner UBFC. Il faudrait donc évidemment élargir cette assiette pour que ce soit plus confortable.

Soyons attentifs aux choses. Il y a eu des débats. L'essentiel du budget a été voté au mois de juillet, c'est celui de l'I-Site avec deux modalités puisqu'on avait besoin de discuter avec l'ANR. Une délégation est allée à l'ANR au mois de juillet et nous avons eu des réponses au mois de novembre.

Je voulais repréciser tout cela parce qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire, je pense qu'il a été riche et il y a un verbatim qui permet de rendre compte des débats.

**M. Chaillet.** - Sur la question de l'I-Site, puisque cela concerne le point financier, vous vous souvenez qu'il y a effectivement eu deux budgets de présentés en juillet dernier, hypothèse optimiste et hypothèse réaliste, qui dépendaient des modifications ou non du règlement financier de l'ANR.

Nous nous sommes mobilisés, avec l'ensemble des établissements membres, en juillet, pour tenter de faire évoluer ce règlement financier. Je vous passe les détails puisque cela a tout de même représenté un certain travail. Le nouveau règlement financier de l'ANR sur les questions IdEx / I-Site est sorti au mois de décembre, il a pris en compte l'intégralité de nos demandes. C'est une bonne chose qui a permis, en décembre, de présenter le budget sous sa forme positive. Encore qu'au CA de décembre, j'avais de bonnes chances de penser que le règlement financier serait modifié eu égard à tous les dialogues que j'ai eus avec l'ANR. Là, c'est avéré puisque le règlement financier a été voté par l'ANR.

Sur la question du Data Center, je souscris évidemment complètement : les données, c'est stratégique. Il y a les données, mais la puissance de calcul est également stratégique parce que quelqu'un qui aurait la puissance de calcul, demain, aurait tout simplement une avance considérable. On pourra être aussi fort que l'on veut, si on n'a pas la puissance de calcul, on ira moins vite que les autres. Données et puissance de calcul sont donc des choses stratégiques.

Vous savez peut-être que les Google, Amazon, Facebook, etc., ont proposé à l'Etat français de faire autrement en considérant que nous étions collectivement, en France, complètement à côté de la plaque sur ces questions. Il faut qu'on leur montre que ce n'est pas le cas. Nous devons maîtriser nos données et notre puissance de calcul.

Le dossier de Data Center a été déposé à l'appel à manifestation d'intérêt du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en septembre dernier sous l'égide d'UBFC. Aujourd'hui, on nous demande de rapprocher ce dossier de celui de l'université de Franche-Comté sur le Data Center de l'université de Franche-Comté parce que le dossier UBFC a été apprécié, très apprécié au niveau du ministère. À mon sens, ceci à juste titre. C'est donc tout le travail qui est engagé maintenant avec les établissements et en particulier avec l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté.

À la place où je suis, j'en profite pour saluer tout le travail de Christophe Cruz, le VP numérique qui produit ses meilleurs efforts pour rapprocher les points de vue. Ce qui, à ma connaissance, est le cas pour le moment. J'espère qu'il n'y aura pas d'incident de dernière minute pour que nous puissions redéposer ce dossier sur la base du dossier bien apprécié la première fois pour remporter cette labellisation qui est stratégique pour le site.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Mme Legard.** - Je voudrais intervenir pour dire que je ne partage pas tout à fait le même point de vue que mes collègues du SNESUP, tout simplement parce qu'on vit dans un monde de concurrences. Aujourd'hui, en effet, si on ne se bat pas, si on ne prend pas ces

questions financières, en particulier autour de la recherche, au sérieux et qu'on ne décroche pas tous ces projets que la Comue est arrivée à décrocher, on se prive tout simplement de financements dont on aura besoin pour nos chercheurs, mais aussi pour nos étudiants.

J'ai donc plutôt envie de féliciter toutes les équipes qui ont travaillé et qui ont réussi à être suffisamment performantes pour réussir ces projets et obtenir ces financements.

Concernant la partie des débats autour de l'orientation budgétaire, ce sont évidemment des débats qui sont importants mais, pour moi, il y a des débats qui sont beaucoup plus importants, qu'on a déjà du mal à avoir au sein de la Comue et lorsqu'on se rencontre, lors de nos conseils d'administration. C'est comment fait-on pour réussir notre projet de la Comue autour duquel nous sommes rassemblés, aujourd'hui, comment fait-on pour le faire vivre, comment fait-on pour le porter et faire en sorte qu'il réussisse. C'est-à-dire que tous ces établissements qui se rassemblent autour de ce projet puissent faire vivre nos territoires autour de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est ce qui m'intéresse et ce sont ces éléments que je souhaiterais que l'on développe dans nos débats.

**M. Chaillet.**- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. Trichard-Comparot.**- Merci pour ces différents échanges. Pour ma part, je présenterai juste la position de la gouvernance de l'université de Bourgogne sur ce budget. Elle n'est pas inconnue, me semble-t-il, si vous vous référez à la page 15 du verbatim du 21 décembre. Je serais donc cohérent avec ce que j'ai déjà dit le 15 décembre. Je ne reviendrai pas sur la différence de sommes apparentes dans le budget initial. Sur ce point et sur le fait que la convention ANR n'a pas pu passer en conseil des membres, convention stratégique de 17 millions d'euros, alors même que mon président – sachant qu'il n'était pas le seul – souhaitait un nouveau débat de budget ayant connaissance de ce nouvel élément qui pouvait tout de même avoir une évolution, notamment sur une prise de décision que le conseil des membres du 4 décembre a eue sur les frais de gestion. Il est évident que l'université de Bourgogne s'abstiendra pour faire en sorte que le projet avance. Elle ne votera donc pas contre mais s'abstiendra pour marquer sa position stricte sur ces éléments budgétaires.

En ce sens, je rejoins les éléments qui ont été présentés et que j'ai déjà présentés en toute transparence le 4 décembre, lorsque je représentais Alain Bonnin au conseil des membres, sur les éléments de calendrier et de préparation budgétaire au sein de la Comue.

**M. Chaillet.**- Merci. Je ne vais pas revenir... Tu n'avais pas fini ?

**M. Trichard-Comparot.**- Pardon. Par ailleurs, puisqu'il faut savoir être critique mais il faut aussi savoir dire les choses quand elles sont faites de manière efficace et positive, sur le dossier du Data Center en particulier, il s'agit d'un dossier compliqué, extrêmement stratégique, vous l'avez tous rappelé. Il est vrai que la réponse est attendue pour ce soir. Là-dessus, je tiens à remercier le travail efficace de la présidence d'UBFC conduit sous l'égide du Président, mais par son vice-président également, Christophe Cruze, de Dijon Métropole, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de six établissements sur sept puisque l'un des dossiers a été déposé de cette manière en septembre et que nous espérons bien que le septième établissement rejoindra les six premiers pour qu'ensemble, à huit, nous ayons effectivement, dans cette région, la possibilité d'avoir un avenir en termes de Data Center et de puissance de calcul.

**M. Chaillet.**- Je ne vais pas revenir sur la différence des 1,6 million d'euros, nous en avons parlé tout à l'heure. Chacun pourra se faire une idée sur la pertinence des arguments des uns et des autres.

Sur la question de la convention ANR, elle a été portée à la connaissance des établissements par le biais du Copil de l'I-Site dans lequel tous les établissements sont représentés. Les établissements ont donc naturellement eu connaissance de cette convention.

Sur le Data Center, je ne peux que redire ce que j'ai déjà dit, j'espère de tout mon cœur que nous pourrions déposer ce dossier dans de bonnes conditions. Nous faisons effectivement nos meilleurs efforts, j'apprécie que cela ait été rappelé. Il serait utile aussi que les établissements puissent se parler de temps en temps. Ceci pourrait être intéressant.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Schauss.**- Je suis un peu gêné par cette histoire de Data Center parce que cela fait deux fois qu'on évoque une supposée réponse de la Franche-Comté. Qu'entend-on par « la Franche-Comté » ? Est-ce l'université de Franche-Comté ?

Soit on parle de ce dossier qui n'est pas à l'ordre du jour, je ne comprends donc...

**M. Hameau.**- C'est stratégique.

**M. Schauss.**- Bien sûr, mais il y a plein de sujets stratégiques. Pardon, je vais terminer.

Soit on en parle et, comme c'est stratégique, on développe et on explique clairement ce dont il s'agit. Mais là, il est évoqué avec des sous-entendus et je ne vois pas clair là-dessus. J'ai évidemment des informations, je connais un peu ce dossier. Je pense qu'il faut clore la discussion là-dessus.

Je le dis clairement, s'il y a un sujet, il faut l'évoquer de façon claire et demander à ce qu'il soit mis à l'ordre du jour, soit on n'en parle pas, mais je ne comprends pas.

**M. Chaillet.**- On ne va pas s'éterniser là-dessus. Je vous donne la parole et on revient à notre sujet.

**M. Hameau.**- On a besoin d'un tableau stratégique qui réponde à des points de faiblesse du dossier, donc du dossier que tout le monde a travaillé. Il y a des éléments qui doivent venir des instances de Franche-Comté ; il manque des éléments. Les éléments dont on parle, c'est : engagement et migration des données. Ce sont des choses comme cela dont on a besoin.

Il me semble qu'il y a un VP numérique, il y a des gens dont c'est le job, c'est eux qui doivent recenser ces éléments et les redonner ce soir, c'est tout. C'est sur une question précise et c'est une personne qui est en charge du sujet, Monsieur Chaillet l'a dit, qui doit amener les éléments de réponse de manière à ce que, comme partout ailleurs dans les autres régions où un dossier a été déposé, on puisse être labellisé. Sinon, on ne le sera pas.

Vous pouvez dire que ce n'est pas à l'ordre du jour mais, c'est pareil, il n'y a pas d'horaire de fin, c'est très bien. Moi, dans toutes les réunions que j'organise, il y a un début et une fin. C'est à l'ordre du jour parce que c'est une actualité brûlante, c'est tout. C'est juste parce que l'instance est là et c'est pour alerter. Dans la logique où vous parliez de spécialisation intelligente, c'est un exemple, ce sont des travaux pratiques.

**M. Chaillet.**- Je prends une dernière prise de parole et on revient à notre sujet pour avancer et que nous ayons une fin.

**M. Trichard-Comparot.**- Je voudrais juste qu'il n'y ait pas de quiproquos. Il n'y a pas de sujet Bourgogne ou Franche-Comté dans cette affaire. C'est six établissements sur sept et il y en a deux qui sont en Franche-Comté. Il n'y a pas de sujet. La question, c'est qu'il y a six établissements sur sept ainsi que la Comue qui ont déposé un dossier. Il y a un établissement qui a déposé un autre dossier, chacun pouvant avoir une politique sur la question. Mais on le sait par le DRRT de manière très claire et très précise, l'Etat ne labellisera pas de Data Center là où il y a deux dossiers présentés. Il ne doit y en avoir qu'un. Il y a six établissements plus la Comue, je pense donc effectivement que quand nos collègues vont nous rejoindre, nous aurons toutes les chances de gagner sur ce sujet puisque les *off* du ministère sont très clairs, notre dossier est en 1 de tous les dossiers nationaux.

**M. Chaillet.**- Ok, mais la Comue n'est pas responsable des établissements. Encore une fois, les établissements doivent se parler. Nous allons donc arrêter d'en parler ici. UBFC a fait son travail, voire plus que son travail et on revient maintenant à la question budgétaire.

Y a-t-il encore des commentaires sur ce budget ?

S'il n'y en a plus, je vous propose d'aller au vote du projet de délibération.

Vous avez le projet de délibération en deux articles qui se votent ensemble.

Qui s'oppose à l'adoption de ce budget 2018 ? Trois personnes.

Qui s'abstient ? Sept abstentions.

Merci beaucoup.

#### **4) AAP – Demandes de subvention pour associations de doctorants**

**M. Chaillet.**- Nous passons à présent au dernier point qui concerne des subventions pour les associations de doctorants. Vous avez le document qui va vous être présenté par Olivier.

**M. Prévôt.**- Merci. Vous avez vu le rapport, il s'agit de deux projets qui ont été déposés par des associations étudiantes suivant en cela les délibérations que nous avons prises pour cadrer la subvention aux associations de doctorants. Il vous est rappelé dans le document les deux types de cas qui pouvaient faire l'objet de subvention, soit le cas n° 1 où les demandes de subvention sont faites par une association pour initiatives qui couvrent plusieurs écoles doctorales ou, cas n° 2, des initiatives prises par les étudiants qui ne couvrent qu'une seule école doctorale.

Deux projets ont été déposés dans le cadre du collège doctoral. Ce collège doctoral s'est réuni le 14 décembre sur les deux dossiers qui sont décrits en page 2 et pour lesquels vous avez vu les dossiers en annexe.

La proposition qui est formalisée par le collège doctoral est en deux parties, l'une sur le dossier et l'autre sur les modalités de fonctionnement. En considérant que l'association Ad Hoc a un projet qui correspond bien à ce qui est attendu puisqu'elle couvre plusieurs associations, une demande a été formulée à hauteur de 700 € et le collège doctoral souhaite pouvoir attribuer ce budget.

En revanche, dans le deuxième cas, il a émis un avis défavorable considérant que le projet porté par l'association DOCEA ne couvrirait qu'une seule école doctorale. C'est la proposition qui est soumise à votre approbation, si ce n'est que le collège doctoral souhaite que soient revues les modalités de fonctionnement puisqu'ils ont fait état du fait qu'avant qu'UBFC soit créée, les écoles doctorales avaient une liberté dans l'octroi de subventions lorsqu'il s'agissait de projets qui ne concernaient que les écoles doctorales. C'est une politique qu'ils souhaitent pouvoir mener. Ils ont donc proposé une délibération nouvelle que je soumetts à votre avis, c'est en page 3.

Je vous la lis : « *Cas n° 2, demande de subvention faite par une association pour une initiative concernant des doctorants d'une école doctorale. Dans ce cas, le conseil de l'école doctorale concerné doit rendre un avis annuel sur la liste des associations dont l'école doctorale souhaiterait soutenir les actions. Le montant de cette aide doit être voté en conseil de l'école doctorale et budgété sur son budget annuel. La liste des associations dont les actions seront financées au titre de la politique scientifique de l'ED sera présentée au CA d'UBFC pour information. De même que pour le cas n° 1, l'aide attribuée ne pourra pas dépasser 2 000 € par association et par an. Comme dans le cas n° 1, il sera demandé aux associations, dont les actions sont cofinancées sur le budget de l'ED, d'apposer le logo UBFC sur tous les supports de communication et ou publicité de l'initiative ; et de soumettre un bilan financier attestant des dépenses effectuées dans un délai de trois mois suivant la réalisation du projet.* »

En clair, ce que les écoles doctorales demandent, c'est que le conseil d'administration leur fasse confiance pour l'octroi de subventions à des associations qui relèvent d'elles-mêmes.



Proposition à laquelle, pour ma part, je suis enclin à souscrire parce que je pense ce sont des budgets qui restent limités et qu'il faut faire confiance aux collègues pour soutenir des initiatives étudiantes.

Ce qui vous est proposé, ce sont deux délibérations :

La première : « *Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la proposition et le montant de la subvention accordée à l'association Ad Hoc.* »

La deuxième, sachant que nous ferons un vote délié : « *Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la modification du règlement demandé par le collège doctoral.* »

**M. Chaillet.**- Merci pour cette présentation.  
Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

**Mme Peyron.**- En regardant les documents, il me semble que le deuxième projet est particulier, c'est-à-dire qu'il ne concerne qu'un seul site, pas seulement une seule école doctorale, mais qu'un seul site.

**M. Chaillet.**- Oui, c'est ça.

**Mme Peyron.**- Je pense que c'est là où il y a eu discussion au sein de l'école doctorale. Ils ne l'ont pas accepté parce que cela ne concernait que l'UTBM.

**M. Chaillet.**- En revanche, à ma connaissance, le collège doctoral a demandé de retravailler le dossier pour qu'il soit plus ouvert et que cet événement qui est d'excellente facture puisse se faire également sur d'autres sites.

**Mme Peyron.**- Oui, que les autres étudiants, dans les autres zones géographiques, puissent en profiter également.

**M. Chaillet.**- C'est ça. Y a-t-il d'autres commentaires ?

**M. Tatibouët.**- Je ne suis pas certain d'avoir bien compris les précisions. Je me suis déjà déplacé un peu dans le nord Franche-Comté, pour l'UTBM, il y a aussi l'UFR STGI, donc des composantes de l'université de Franche-Comté dans laquelle il y a aussi des doctorants. Je ne vois aucun inconvénient à financer ce genre de manifestation mais cela devrait au moins être ouvert aux doctorants des autres établissements sur le site. Cela me semble être le minimum.

**M. Lamard.**- C'est indiqué, c'est bien ouvert.

**M. Tatibouët.**- D'après le dossier, j'avais cru comprendre que ce n'était que les doctorants de l'UTBM.

C'est très bien, ce genre de manifestation est tout à fait à soutenir.

**M. Chaillet.**- Il y a d'autres points qui n'ont pas été soulignés dans le rapport, mais qui ont été soulignés au collège doctoral, qui ont conduit à ce choix du collège doctoral. Il y a la question de l'effort de rapprochement avec d'autres associations. Il y a la question du cofinancement. Il y a la question de la participation financière des doctorants qui a interrogé le collège doctoral. Il y a la question du plan de communication. Je ne me fais que l'écho du collège doctoral. Il y a la question du lien entre les deux événements, y compris le week-end au Ballon d'Alsace ou quelque chose comme cela, qui n'était pas clair.

C'est l'ensemble des raisons pour lesquelles le collège doctoral a pris cette position, à ma connaissance.

Y a-t-il d'autres prises de parole souhaitées ? Non.

**M. Prévôt.** - Je n'ai pas les éléments en tête, il faut donc faire confiance au collègue doctoral dans son appréciation du dossier, mais je pense que nous avons intérêt, à chaque fois que possible, à avoir une politique régionale. C'est l'objet du cas n° 1, donc de soutenir des initiatives qui permettent de structurer l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle de la région. Et, en même temps, si je peux encore m'exprimer ainsi, de faire en sorte que quand il y a des activités territorialisées, elles ne soient pas rejetées par principe. Les étudiants sont là pour étudier. Si, à chaque fois que nous avons une action, il faut leur demander de couvrir l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté, on risque d'épuiser nos étudiants. Il faut donc que nous ayons une appréciation équilibrée de ces dossiers.

Au niveau d'UBFC, nous devons être très attentifs à soutenir l'initiative régionale, y compris financièrement pour que les choses puissent se faire. Dans le même temps, il ne faut pas qu'à chaque fois qu'il y a un dossier, nous ayons un degré d'exigence territorial trop important, sinon on perdrait en efficacité.

**M. Chaillet.** - Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Si tel n'est pas le cas, je vais déjà vous demander de délibérer sur la délibération n° 1, donc sur la proposition et le montant de la subvention accordée de 700 € pour l'association Ad Hoc, sachant que le collègue doctoral va demander à DOCEO de reprendre son dossier et de le retravailler.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Sur le deuxième point concernant l'évolution de texte sur le cas n° 2, qui est un texte en réalité allongé par rapport au texte qu'il y a aujourd'hui, y a-t-il des commentaires, des questions ?

Si tel n'est pas le cas, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

## 5) Questions diverses

**M. Chaillet.** - Si vous me laissez une minute, je vais vous donner un petit élément d'information sur le doctorat qui ne me semble pas inutile à partager. Les doctorants qui sont diplômés UBFC – jusqu'à hier - sont au nombre de 282.

La question du sens qui a été évoquée tout à l'heure était importante, même fondamentale. Quel est le sens donné à cela ? Pourquoi ce doctorat est-il un doctorat UBFC ? Pourquoi les établissements qui ont construit la Comue ont-ils souhaité mettre le doctorat à l'échelle fédérale ? Parce que cette marque UBFC que l'on doit faire grossir, vivre, développer, reconnaître au fil du temps, qui est donc un objet majeur du rayonnement, donc de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche, vit à travers un certain nombre d'éléments, cette reconnaissance va se développer à travers un certain nombre d'éléments dont le fait, pour les docteurs, d'être diplômés UBFC. C'est là la raison fondamentale de cela.

Presque 300 docteurs diplômés à ce jour UBFC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date à laquelle la compétence a été transférée à la Comue. Voilà le chiffre que je voulais vous donner.

Il y a 1 600 inscrits, à quelques unités près, pour l'année universitaire 2017-2018. Nous sommes donc totalement conformes avec le budget initial discuté tout à l'heure.

J'essaie de glaner les éléments qui me paraissent importants.

Il y a 91 doctorants sur contrats CIFRE. Vous savez peut-être que la Bourgogne Franche-Comté est en déficit de contrats CIFRE, ces contrats qui permettent à des étudiants de réaliser leur thèse en étant salarié d'une entreprise, publique ou privée d'ailleurs, en étant bien sûr intégrés dans un laboratoire de recherche. Nous avons une marge de progrès assez

importante là-dessus, il faut donc faire la promotion de ce type de doctorat parce que c'est aussi par cela que se fait le lien entre le monde de la recherche et le monde socio-économique. C'est aussi par cela que les doctorants qui font ces thèses sur ce mode ont aussi un pied dans le monde professionnel, peut-être leur futur employeur. C'est sans doute un point que nous devons nous attacher à développer. C'est la raison pour laquelle, lors de la dernière assemblée du collège doctoral, une présentation du dispositif CIFRE a été faite, ceci pour acculturer parce qu'on se rend compte qu'il y a aussi un défaut de connaissance de ce dispositif, acculturer toutes les parties, à la fois notre monde académique mais également le monde économique des entreprises. Il faut donc acculturer et être bien convaincu de tout l'intérêt de ce type de doctorat, ce dont je suis totalement convaincu.

Y a-t-il des questions diverses ?

**M. Neveu.**- Juste une. Peux-tu nous confirmer, Nicolas, la nomination des trois personnes représentant la Comue au CESER ? Je crois que c'est Françoise Bévalot, François qui est ici présent et Thierry Rigaud. Est-ce une information que tu peux nous donner ou pas ?

**M. Chaillet.**- Je te le confirme mais ce ne sont pas des représentants de la Comue, ils représentent l'enseignement supérieur et la recherche de la Bourgogne Franche-Comté au CESER, puisque le CESER a été renouvelé. Il y avait quatre personnes auparavant, sauf erreur de ma part.

Parmi ces trois personnes, il y a quelqu'un qui vient des organismes de recherche. En l'occurrence, c'est bien Thierry Rigaud qui représente les organismes de recherche. Je le confirme.

Pour les deux autres personnes, il s'agit bien de François Roche-Bruyn et de Françoise Bévalot.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Hameau.**- J'ai parlé des réunions qui pourraient éventuellement se tenir à Dijon, à Montbéliard ou ailleurs. Je n'ai pas eu de réponse.

**M. Chaillet.**- On fait beaucoup de réunions partout sur les territoires, en particulier les réunions de ce qu'on appelle les pôles fonctionnels. Ce sont des réunions des personnes en charge, vice-présidents, responsables dans les établissements de tel ou tel secteur, que ce soit la recherche, la formation, les relations internationales.

Les vœux d'UBFC auront lieu à Dijon mardi prochain.

Pour ce qui concerne le conseil d'administration, il doit se tenir au siège et nous avons une belle salle de conseil, comme vous pouvez le constater. Il est donc utile que nous l'utilisions. Mais soyez assurés que nous avons de bien nombreuses réunions, non pas partout sur le territoire mais en tout cas sur la plupart des sites du territoire.

**M. Hameau.**- Ce n'était pas ma question. Ma question n'était pas : est-ce qu'il y a beaucoup de réunions au sein de la Comue UBFC sur le territoire ? Je le sais. Évidemment et fort heureusement.

Ma question est d'ordre symbolique. Est-ce que vous imaginez le sujet, sachant que le CA est une instance importante de décision, de débat et qu'il se réunit plusieurs fois par an, au-delà de cette salle qui est très belle, il n'y a pas de souci ? C'est tout. Si, pour vous, c'est non, c'est non.

**M. Chaillet.**- Pour moi, ce n'est pas un non définitif mais, pour l'instant, nous ne le ferons pas. Je n'exclus pas d'en discuter mais le siège est ici et on n'y peut rien. Personne autour de cette table n'y peut quoi que ce soit, ce fut l'objet d'un accord équilibré entre les parties. En tout cas, du fait que le siège est ici, cette salle a été construite. C'était auparavant une salle blanche, une salle de microtechnologies. Elle doit être utilisée.

Axel ?

**M. Sibert.**- Merci de me donner la parole. C'était juste pour avoir des précisions puisque je suis représentant étudiant et j'ai assez peu accès, mais comme tous les représentants étudiants à peu près dans tous les conseils, aux informations qu'ont les personnels qui participent notamment à d'autres instances comme les comités techniques, etc., ou alors les enseignants-chercheurs.

J'ai été informé d'un communiqué de la CFDT qui parle d'une évolution des statuts d'UBFC qui aurait été présentée au conseil des membres sur proposition de l'université de Bourgogne et même acceptée par le conseil des membres.

Pourrais-je avoir plus d'informations sur ce sujet, s'il vous plaît ? Merci.

**M. Chaillet.**- Rapidement puisque j'ai déjà donné cette information lors du dernier CA, en décembre. En fait, c'est dans le verbatim.

En substance, il y a eu un séminaire des membres avec une proposition du Président de l'université de Bourgogne sur trois points : le vote indirect au CA, la nomination par les établissements des vice-présidents de la Comue et puis la préparation de l'ordre du jour du CA par le conseil des membres.

Tout le reste est dans le verbatim.

**M. Sibert.**- C'est de ma faute. Je relirai donc le verbatim attentivement. Est-ce qu'il y a eu un vote du CA à ce sujet ?

**M. Chaillet.**- Non. Il n'y a pas eu du tout de vote du CA sur ce sujet. Absolument pas.

**M. Sibert.**- Est-il prévu un vote à un moment ? Il s'agit tout de même de modifications majeures concernant UBFC. Est-ce que le CA est appelé à délibérer sur ce sujet ?

**M. Chaillet.**- Il ne peut pas en être autrement. C'est-à-dire que, dans les statuts, c'est le CA, *in fine*, qui vote sur ces sujets-là.

**M. Sibert.**- Est-ce qu'il y a un calendrier ?

**M. Chaillet.**- On ne va peut-être pas entrer dans ce débat aujourd'hui, mais 2018 sera l'année importante pour envisager ce qui va se passer après, donc après le contrat en cours, à compter du printemps 2020. 2018 est l'année où nous devons travailler sur ces sujets.

On avait défini un congrès, c'était le 26 septembre dernier, pour commencer à évoquer ces sujets.

Il y a eu une réunion avec la Région et la Préfecture, donc la Présidente de Région et la Préfète sur ces questions éminemment politiques de futur de la structuration d'UBFC. Derrière, s'est tenu un séminaire des membres sur cette question où les propositions que j'ai évoquées ont été faites et votées effectivement par six membres sur sept.

Nous devons continuer à travailler sur ces sujets cette année pour qu'en 2018, les choses soient claires pour 2020.

**M. Sibert.**- Toujours en termes de calendrier, je vous rappelle qu'il y a des élections étudiantes en mars 2018. C'était donc pour savoir si cela allait impacter directement les élections ou si les élections étudiantes allaient se passer dans les mêmes conditions et mêmes modalités.

**M. Chaillet.**- Non, cela ne les impactera pas du tout.

**M. Sibert.**- Merci.

**M. Chaillet.**- On parle bien d'évolutions au prochain contrat.  
Je vous remercie. Merci à toutes et à tous. Bonne fin de journée, bonne soirée. Bon retour et à bientôt, le "bientôt" étant fin mars, le 29.

**Mme Peyron.**- Dans mon agenda, c'est le 15 mars.

**M. Chaillet.**- C'est donc le 15 mars.

**M. Roche-Bruyn.**- Il y a télescopage avec le CA d'AgroSup Dijon.

**Mme Courbet.**- Avec celui de l'ENSMM également.

**M. Chaillet.**- C'est bien le 29 mars.

**Mme Legard.**- Désolée d'intervenir sur un autre sujet. Je voulais savoir si un covoiturage était organisé pour aller aux vœux d'UBFC à Dijon.

**M. Chaillet.**- Honnêtement, non. Nous ne sommes pas préoccupés de ce sujet, je l'avoue bien humblement.

**Mme Legard.**- D'accord, il faut donc qu'on voie entre nous.

**M. Chaillet.**- Oui, si vous en êtes d'accord.

**M. Trichard-Comparot.**- J'entends le 29 mars. De mémoire, il me semblait que les élections, il y a deux ans, avaient eu lieu autour du 20 mars. Il faut donc bien regarder pour que cela ne s'entrechoque pas, notamment dans les délais de convocation parce que les nouveaux élus auront du mal à siéger à trois jours près.

Par ailleurs, j'aurais aimé connaître les modalités d'organisation de ces élections, mais pas ce soir.

**M. Chaillet.**- Je ne peux pas vous les donner tout de suite.

**M. Trichard-Comparot.**- Pas ce soir.

**M. Roche-Bruyn.**- Honnêtement, je ne suis pas certain que tout le monde ait eu l'information disant que le CA était déplacé du 15 au 29 mars. Personnellement, je ne l'avais pas.

**M. Chaillet.**- C'est bien de le mentionner ; on va regarder.  
Merci à vous.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 22)*